

AUTEUIL-LE-ROI

BULLETIN MUNICIPAL

N° 117
Avril 2012



Carte ancienne 1678

Agenda 2012

EN MAI

le dimanche 20 mai
Exposition artisanale

les 26 et 27 mai
Tournoi de Foot

EN JUIN

le dimanche 10 juin
Rando Raid du Roi

le samedi 23 juin
Kermesse

EN JUILLET

le dimanche 1^{er} juillet
Pique-nique

Sommaire

- 4 Urbanisme
- 10 Conseils municipaux
- 14 Vie économique
- 15 École
- 18 Vie au village
- 22 Associations
- 27 Idée lecture
- 28 Portrait
- 29 Phénologie
- 30 Citoyenneté
- 31 Informations

Calendrier des manifestations 2012

Dates	Organisateurs	Manifestations	Sites
13 mai	C' dans l'R	Tournoi de Pétanque	Stade
20 mai	Comité des Fêtes	Exposition artisanale	Salle des Fêtes
22 mai	C' dans l'R	Réunion organisation Raid	Mairie (Salle du Conseil)
26/27 mai	Avenir Sportif Auteuillois	Tournoi de Foot	Stade
30 mai	CCAS	Sortie Opéra Bastille et Croisière	Canal Saint Martin
2 juin	Mairie	Inauguration Rue Ailes Antoine Poncet	8 Rue de l'Eglise
10 juin	C'dans l'R	Rando Raid du Roi	Salle des Fêtes
23 juin	Ecole	Spectacle de fin d'année et remise des prix	Cour de l'école Sully (matin)
23 juin	Parents d'élèves - Comité des Fêtes	Kermesse	Ecole-Rue de l'Eglise (après midi)
26 juin	Boxe Française	Assemblée Générale	Salle des Fêtes
01 juillet	CCAS	Pique-nique	Parc de la mairie

Erratum Bulletin municipal n°116 de janvier 2012

page 5 : M. Salzedo a pour profession « Statisticien à la CNAMTS »

(Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés)

page 7 : l'adresse mel de M. VALENTIN est franck-michel.valentin@orange.fr

Page 10 : Rapport annuel du SIAB - le montant de l'annuité remboursée par la commune d'Auteuil-le-Roi est de 6 833,76 € par fiscalité indirecte

Éditorial



Madame, Monsieur,

Ce présent Bulletin est consacré à la présentation de l'état d'avancement de l'élaboration de notre futur Plan Local d'Urbanisme. La « Commission P.L.U. » a pris du retard, elle continue de travailler. Les options d'urbanisation modérée à venir, qui devront être validées par le Conseil Municipal, vous seront expliquées dans un prochain Bulletin Municipal.

Comme vous avez pu le lire, l'actualité m'oblige à communiquer sur un plan budgétaire.

En effet :

Rejeter un budget au dernier moment, **sans motif**, alors qu'il a fait l'objet d'un débat d'orientation budgétaire, de réunions préparatoires, fruit d'un travail collectif, **est un acte déloyal grave et irresponsable d'autant que les finances de notre commune sont saines et à l'équilibre.**

Tenter de se justifier via une lettre à caractère diffamatoire, dans laquelle tous les arguments avancés ne sont étayés par aucun fait précis, pour vous affirmer que la décision sera sans conséquence pour notre Commune, et dont la seule motivation est, au final, de me mettre personnellement en cause, **est un acte de manipulation pernicieux.**

Je n'utiliserai pas le Bulletin Municipal pour répondre à cette polémique.

Je privilégie l'échange et le contact et je me mets à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Le moment venu, un document factuel vous exposera le contexte sous tous ses aspects.

Il vous faut savoir que la spécificité ainsi provoquée est inédite : habituellement, un budget est voté ou refusé dans sa globalité. Le nôtre a été voté aux trois quarts, ce qui confirme sa pertinence générale.

La Chambre Régionale des Comptes étudie cette situation incohérente.

Nous saurons, à l'issue de son analyse, quelles seront les conséquences pour Auteuil-le-Roi.

L'important est de continuer d'agir avec votre aide, celle des bénévoles, celle des Conseillers Municipaux qui sont prêts à œuvrer positivement dans l'intérêt général de notre village, **pour la mise en œuvre de notre programme**, dont le bilan d'avancement vous a été présenté dans le Bulletin d'Octobre 2011.

Que cherche-t'on par ces manœuvres ? Prendre la place du Maire ?

Elu légitimement à la fonction de Maire, mon engagement auprès de vous est de mener à bien mon mandat jusqu'à son terme, en passant outre les ambitions personnelles de certains.

Cordialement vôtre.

Philippe HEURTEVENT,
Maire d'Auteuil-le-Roi.

ETAT D'AVANCEMENT DU P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

La première réunion de la Commission Urbanisme avec le Cabinet Claire Bailly a eu lieu le 18 septembre 2009, il y a deux ans et demi.

Nous savons tous que les orientations à prendre sont importantes pour notre village.

Il est capital de ce fait de se donner le temps de l'analyse, de la réflexion et de la concertation pour que ce projet devienne avant tout le vôtre.

D'autant que :

- le dernier recensement a eu lieu en début d'année 2012, permettant désormais de nous appuyer sur des données actualisées récentes et non sur des prévisions par rapport aux données 2007 ;
- ce dernier recensement permet de noter que la population d'Auteuil-le-Roi n'a pas augmenté depuis 2007 ;
- la création de l'Intercommunalité est désormais « en marche », et il est ainsi possible d'intégrer cet état de fait dans notre réflexion sur le PLU.

Après la phase de Diagnostic et d'élaboration du PADD, les phases finales sont :

- ✓ la réalisation de la carte de zonages,
- ✓ la rédaction du règlement,
- ✓ Les servitudes diverses.

La réalisation de la carte de zonages comme la rédaction du règlement doivent être l'expression des orientations du PADD qui a été débattu lors du Conseil municipal du 21 juillet dernier.

Quelques Informations utiles prises en compte dans notre futur PLU

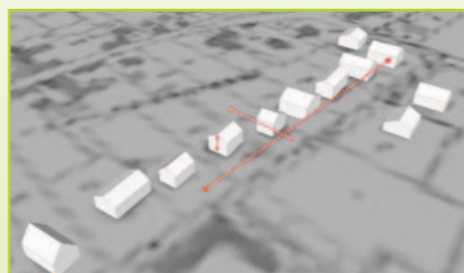
- ✓ Augmentation de la population maximum souhaitée : 1,5% par an
- ✓ Evolution de l'urbanisation de la commune en préservant au maximum les terres agricoles
- ✓ Cohabitation de deux tissus urbains :
 - l'un plutôt dense, sur rue, issu du noyau ancien ;
 - l'autre plus aéré, issu des constructions plus récentes.

Ces deux tissus urbains feront l'objet d'un zonage UA et d'un zonage UB, qui se différencieront à la fois par leurs caractéristiques actuelles et par les objectifs qui y sont fixés. La différenciation entre ces deux zones est notamment la conséquence des orientations du PADD, qui visent à préserver le caractère du village. Cela apparaîtra dans le règlement du PLU.

Zone UA : implantations sur rue, souvent en mitoyenneté, densité bâtie supérieure à UB



Zone UB : implantations en retrait ou sur rue, en mitoyenneté parfois, densité bâtie moindre



- ✓ Densification du village par les terrains déjà constructibles, car l'évolution des textes réglementaires a supprimé la notion de surface minimum obligatoire pour avoir le droit de bâtir ; ce sera à travers les règles de construction par rapport aux limites séparatives qu'il sera possible de réguler maintenant le droit à construire.
- ✓ Réhabilitation des vieilles fermes, dépendante des initiatives des propriétaires de ces grands corps de bâtiments
- ✓ En débat encore actuellement :
 - Prévision d'une zone à allotir, et d'une ou plusieurs zones à allotir dans le futur (zone AU stricte)
 - Prévision d'une petite zone d'activités
 - Prévision d'une zone au sud en réserve pour des équipements sportifs (zone UX)
 - Qualification en Terrains familiaux des zones de constructions en contradiction avec le POS : l'objectif est de tenir compte de l'existant (depuis plus de 30 ans) et de le réglementer afin d'éviter toute extension.

Les dates clefs de l'élaboration de notre PLU

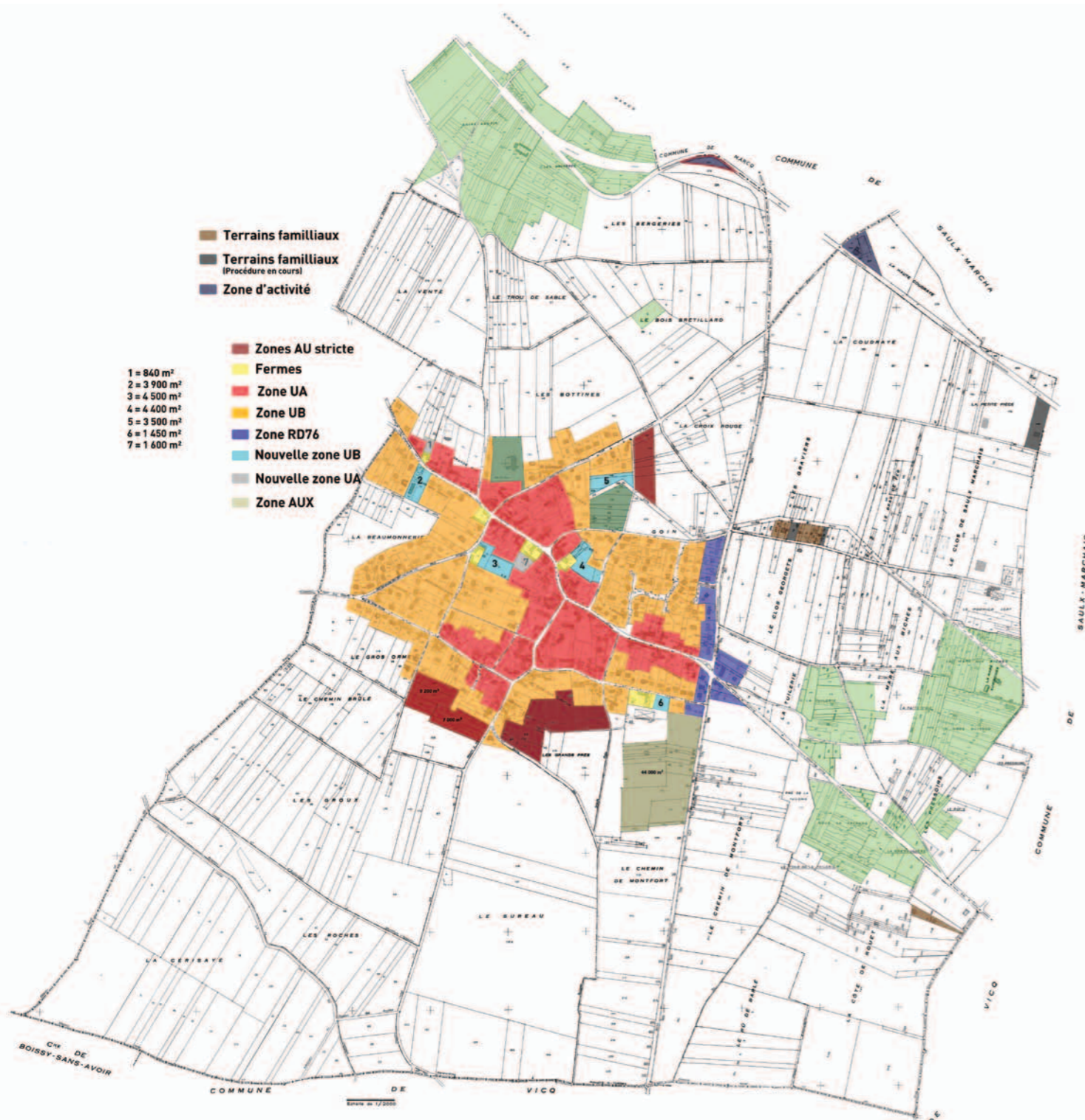
- **Vendredi 18 septembre 2009** : 1^{ère} réunion de la Commission Urbanisme avec le cabinet Claire Bailly
- **Samedi 19 décembre 2009** - 1^{ère} réunion publique de concertation : Présentation de la démarche d'élaboration du PLU
- **Vendredi 22 janvier 2010** - 2^{ème} réunion publique de concertation : Etat des réflexions sur le Diagnostic de notre commune, puis groupes de travail à partir de documents produits par le Bureau d'études
- **Vendredi 7 mai 2010** : Présentation du diagnostic aux personnes publiques associées
- **Samedi 22 janvier 2011** - 3^{ème} réunion publique de concertation : Présentation du PADD
- **Jeudi 21 juillet 2011** - Conseil Municipal : Débat sur le PADD
- **Lundi 17 octobre 2011** : Présentation du PADD aux personnes publiques associées
- **Samedi 21 janvier 2012** - 4^{ème} réunion publique de concertation : Rappel du PADD et premiers éléments de zonage

Visitez le site internet de la commune
www.mairie-auteuil-le-roi.fr/

Vous y trouverez un espace consacré aux informations d'urbanisme et notamment des données chiffrées et actualisées sur notre PLU dont le plan de zonage encore en phase d'étude, le compte-rendu de la dernière réunion publique de concertation et d'autres informations utiles.

N'hésitez pas à nous poser vos questions ou à nous écrire.

Zonage en phase d'étude



Le principe...

L'assurance prend en charge le règlement d'un sinistre dû à une catastrophe naturelle qu'à la double condition suivante :

- l'assuré est garanti contre ce type de sinistre ; à noter que, dès lors qu'il a souscrit une assurance « multirisques habitation », l'assuré est automatiquement couvert contre les dégâts dus aux catastrophes naturelles (tremblement de terre, inondations, tempêtes, sécheresse, glissement de terrain, action mécanique des vagues...);
- l'état de catastrophe naturelle est avéré par parution d'un arrêté interministériel qui détermine les zones et les périodes où s'est située la catastrophe, ainsi que la nature des dommages occasionnés par celle-ci.

La victime dispose alors de 10 jours après la parution de l'arrêté au Journal officiel pour en faire la déclaration à son assureur.

... et la pratique !

1°/ Evaluation de l'ampleur des dégâts

En tant que maire de la commune, j'ai demandé aux sinistrés, par Flash Infos en date du 1^{er} février 2011, de se faire connaître afin d'évaluer l'ampleur du phénomène sur la Commune.

2°/ Demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Au vu de plus d'une vingtaine de cas de sinistrés auteuillois, une fiche communale de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été adressée courant mars 2012, couvrant toute l'année 2011 et portant sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Après contrôle des services de la Préfecture, le Préfet a transmis courant mars le dossier au Ministère de l'Intérieur afin qu'il soit soumis à l'examen de la Commission interministérielle qui se réunit au minimum une fois par mois. Celle-ci émettra un avis (favorable, défavorable, ajournement) qui ne prendra un caractère officiel qu'après la publication, au journal officiel de la République, d'un arrêté qui précise la décision des ministres.

Le rejet de la demande d'Auteuil le Roi par l'Etat ne serait pas cohérent avec le fait qu'un Plan de Prévention des Risques Naturels « Argile » a été prescrit en 2008 et est en cours d'élaboration pour être annexé au futur PLU.

3°/ Indemnisations...ou non

S'il y a reconnaissance de la Commune en Etat de catastrophe naturelle, les assurances prendront en charge les dommages.

Vous serez informé par Flash Infos dès que j'aurai connaissance de la décision de la Commission interministérielle.

**Philippe Heurtevent,
Maire d'Auteuil-le-Roi**

Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982
Modifiée

Ministère de l'Intérieur
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE
CATASTROPHE NATURELLE

Localisation du phénomène
 Commune : 034 AUTEUIL-LE-ROI
 Département : 78 YVELINES
 Arrondissement : RAMBOUILLET - CANTON DE MONTFORT L'AMAURY

Date et heure du phénomène
 Du : 01 Janvier 2011 00:00 au 31 Décembre 2011 23:59

Identification du phénomène

A. Inondations
 A1 - inondation par débordement d'un cours d'eau
 préciser le ou les cours d'eau concernés:
 (ex : rivière de Charente, Ruisseau du moulin, ru des graviers...)
 A2 - inondation par ruissellement et coulée de boue associée
 A3 - inondation par remontée de nappe phréatique

B. Crue torrentielle

C. Phénomènes liés à l'action de la mer (submersion marine et érosion marine)

D. Mouvement de terrain

E. Sécheresse/Réhydratation des sols

F. Séisme

G. Vent cyclonique

H. Avalanche

Mesures de prévention existantes et envisagées
 (Modèle ou formule prise en compte dans le POS, PPR, arrêté de mise en péril...)
 PPRN ARGILES en cours d'élaboration pour être annexé au futur PLU.

Nombre de bâtiments endommagés
 plus de 25 maisons individuelles

Fait à, AUTEUIL-LE-ROI le : 16 Mars 2012
 LE MAIRE PHILIPPE HEURTEVENT
 (cachet de la mairie)

Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

Principe du retrait-gonflement des argiles

Un **matériau argileux** voit sa consistance se modifier en fonction de sa teneur en eau : dur et cassant lorsqu'il est desséché, il devient plastique et malléable à partir d'un certain niveau d'humidité. Ces modifications de consistance s'accompagnent de variations de volume, dont l'amplitude peut être parfois spectaculaire.

En climat tempéré, les argiles sont souvent proches de leur état de saturation, si bien que leur potentiel de gonflement est relativement limité. En revanche, elles sont souvent éloignées de leur limite de retrait, ce qui explique que les mouvements les plus importants sont observés en période sèche. La tranche la plus superficielle de sol, sur 1 à 2 m de profondeur, est alors soumise à l'évaporation. Il en résulte un retrait des argiles, qui se manifeste verticalement par un tassement et horizontalement par l'ouverture de fissures.

L'amplitude de ce tassement est d'autant plus importante que la couche de sol argileux concernée est épaisse et qu'elle est riche en minéraux gonflants. Par ailleurs, la présence de drains et surtout d'arbres accentue l'ampleur du phénomène en augmentant l'épaisseur de sol asséché.

Ces mouvements sont liés à la structure interne des minéraux argileux qui présentent une structure en feuillets à la surface desquels les molécules d'eau peuvent s'adsorber, provoquant ainsi un gonflement, plus ou moins réversible, du matériau. Ces familles de minéraux sont classées selon ce pouvoir de gonflement.

Pourquoi élaborer un PPRN sur Auteuil-le-Roi ?

Ces phénomènes de retrait et de gonflement de certains sols argileux ont été observés depuis longtemps dans les pays à climat aride et semi-aride où ils sont à l'origine de nombreux dégâts causés tant aux bâtiments qu'aux réseaux et voiries.

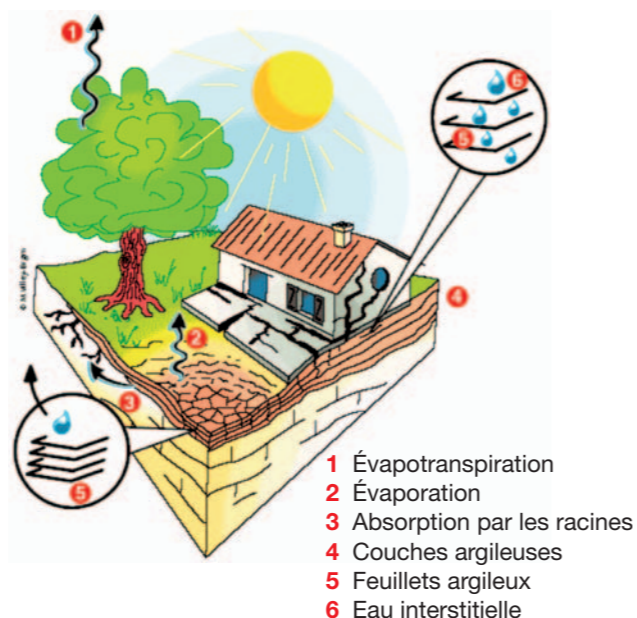
Le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) a souhaité initier la réalisation de PPRN concernant spécifiquement les mouvements différentiels de terrains liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles dans le cadre d'une politique globale de prévention des risques naturels et dans l'objectif de diminuer le coût de plus en plus lourd supporté par la collectivité pour l'indemnisation des dommages liés à ce phénomène.

Les Yvelines sont particulièrement touchées puisqu'il s'agit du département français dans lequel le coût cumulé des indemnités versées pour des sinistres de ce type est le plus élevé.

Par arrêté en date du 21 août 2008, le préfet des Yvelines a prescrit un PPRN sur le territoire de la commune d'**Auteuil-le-Roi**, ainsi que sur quatre autres communes des Yvelines (Bréval, Magnanville, Saint-Cyr-l'École et Saint-Nom-la-Bretèche).

Ce choix a été fait en fonction de plusieurs critères :

- au moins trois arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sécheresse concernant la commune depuis 1989 ;
- au moins 20 sinistres recensés sur la commune dans le cadre de l'étude ;
- une proportion significative (au moins 75 %) de la superficie communale couverte par une zone placée en aléa moyen ou fort.

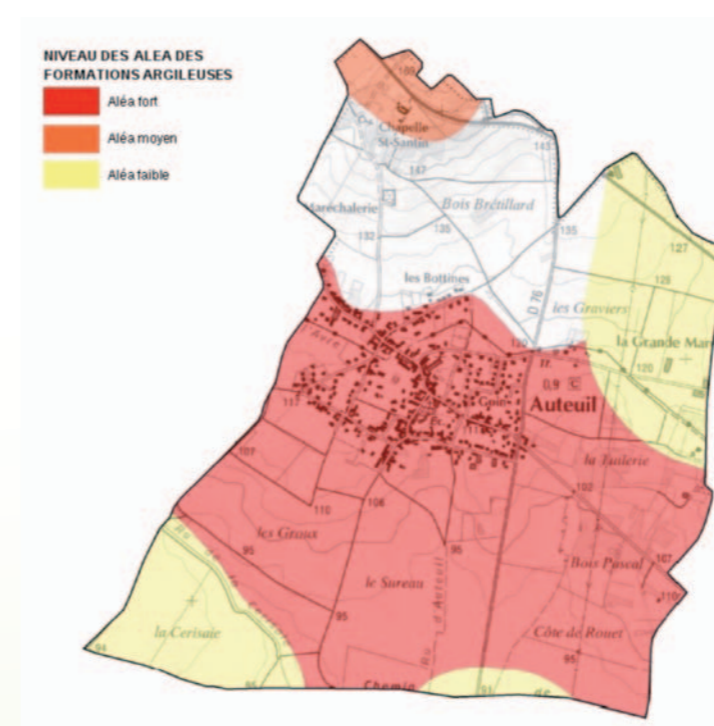


- 1 Évapotranspiration
- 2 Évaporation
- 3 Absorption par les racines
- 4 Couches argileuses
- 5 Feuillettes argileux
- 6 Eau interstitielle

liés au retrait-gonflement des sols argileux

Quels sont les objectifs d'un PPRN ?

La **baisse de la sinistralité** des maisons individuelles causée par le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux passe par une diffusion la plus large possible des mesures de prévention. C'est justement l'objectif principal des cartes d'aléa retrait-gonflement des sols argileux que d'attirer l'attention des maîtres d'ouvrages (y compris des particuliers) et des professionnels de la construction sur la nécessité de prendre des précautions particulières lors de la construction d'une maison individuelle dans un secteur susceptible de contenir des argiles sujettes au retrait-gonflement.



Que contient un PPRN ?

Un **rapport de présentation** (expliquant la démarche du PPRN et donnant des précisions techniques et géotechniques sur le phénomène argileux).

Un **plan de zonage** localisant les zones fortement, moyennement ou faiblement exposées.

Un **règlement** qui, lié au plan de zonage, définit, en fonction des zones exposées :

- les mesures générales applicables aux projets de construction de bâtiment
- les mesures particulières applicables aux constructions de maisons individuelles et de leurs extensions
- les mesures applicables aux biens et activités existants
- les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde

PPRN et document d'urbanisme (PLU)

Le PPRN approuvé vaut **servitude d'utilité publique** et est opposable aux tiers. A ce titre, il doit être annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) conformément à l'article 126.1 du Code de l'Urbanisme. Comme spécifié dans l'article L.562-4 du Code de l'Environnement, le respect des prescriptions obligatoires s'applique, dès l'approbation du PPRN, à toute nouvelle construction située dans les zones concernées.

Plus d'information ?

Une **réunion de concertation avec le public** aura lieu au mois de juin 2012, au cours de laquelle sera présenté l'ensemble des pièces du projet de PPRN.

Site internet dédié : www.argiles.fr

Site de la DDT 78 : www.yvelines.equipement.gouv.fr

Philippe Poupin,
Chargé d'opérations Risques Technologiques et Naturels
DDT 78 / Service de l'Environnement / Unité Paysages, Risques et Nuisances

Séance du 22 décembre 2011

Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2012

Les communes de moins de 3500 habitants n'ont pas obligation de présenter un débat d'orientation budgétaire. Cependant, Mme Monteiro a réuni la Commission Finances pour étudier le budget 2012.

Au vu de la Loi des Finances Locales qui précise un gel en valeur des dotations pour les 3 prochaines années, on peut espérer des recettes 2012 équivalentes à 2011, de l'ordre de 514 000 € dont à peu près 65 000 € de Droits de Mutation.

Les dépenses de fonctionnement concerneront en particulier l'entretien du patrimoine de la commune et de la voirie, et l'achat des fournitures scolaires. Les dépenses d'investissement seront celles liées au PLU, au Contrat rural (3 opérations : préau de l'école et toiture du dortoir, création maison des associations et chœur de l'église), au projet de Micro crèche, au contrat triennal (effacement et raccordement des réseaux, voirie du n°1 au n°5 Grande Rue et du n°28 Grande Rue à la rue de Goin).

M. Capelle rappelle qu'il faudrait peut-être envisager un budget pour l'enfouissement du conteneur à verre qui devra être placé sur le parking de la mairie, cette mise en place nécessitant le détournement des réseaux qui sera à la charge de la Commune.

Vestiaires du stade : choix des entreprises

La Commission MAPA s'est réunie pour étudier la rénovation du vestiaire du stade : 4 entreprises ont répondu, mais des éléments complémentaires doivent être demandés. La décision est reportée en janvier.

Recensement 2012 : création d'emplois de deux agents recenseurs

Après avoir longuement débattu sur la candidature d'une 4^{ème} personne qui conviendrait et permettrait d'écarter les 2 candidatures considérées par les uns ou les autres comme insuffisamment « neutres », M. le Maire rappelle une nouvelle fois que la fonction de recrutement dans les communes fait partie, selon les textes, des prérogatives du Maire. Il s'engage de façon explicite à recruter

ces deux candidats afin de lever tout doute au sein de son Conseil, comme il s'y est engagé auprès de M. le Sous-Préfet.

La majorité du Conseil municipal demande un vote à bulletin secret sur la création des deux postes : 6 Pour et 6 Contre.

Dans ces conditions, M. le Maire confirme qu'à ce jour, le recensement ne pourra être réalisé.

Association « Les P'tites Frimousses » : attribution d'une subvention exceptionnelle

Les « P'tites Frimousses » demande une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 3000 €, liée à l'embauche d'une seconde personne pour se conformer aux normes de sécurité alors que les effectifs d'enfants ne sont pas constants. Il est souligné que cette association est importante pour les parents car elle assure la garderie de 77 enfants, et que la subvention de la commune de 460 € est peut être insuffisante par rapport aux frais que l'association doit engager.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter sur le principe la subvention exceptionnelle de 3000 € qui sera inscrit au budget primitif 2012.

Ecole Saint Symphorien : attribution d'une subvention

Cet établissement privé sous contrat scolarise les enfants qui sont en difficultés, et cela concerne une famille auteuilloise. Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer à l'établissement une subvention de 200 € à valoir sur le budget 2012.

Droit d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle : retrait de délégation

Neuf membres du Conseil municipal ont demandé d'inscrire ce point à l'ordre du jour. M. le Maire laisse la parole à l'ensemble du Conseil municipal pour qu'il s'exprime.

Mme Monteiro demande pour quelle raison cette délégation est retirée, et les raisons pour lesquelles, s'il y a perte de confiance, l'intégralité des délégations n'est pas retirée. Elle rappelle que, lors de la réunion en sous-préfecture concernant le recensement, il a été souligné que, dans l'ensemble, la commune n'est pas aussi mal gérée que le laisseraient

supposer les dysfonctionnements évoqués.

M. le Maire rappelle le risque de retirer cette délégation au Maire qui entraîne une moindre réactivité en cas de problème urgent. Cependant, il souligne qu'il n'a jamais estimer en justice depuis qu'il est élu et qu'il a notamment fait le maximum pour éviter cette situation.

M. Petiteau réitère les propos qui ont déjà été dits, à savoir une perte de confiance, des dysfonctionnements, un climat détérioré suite à des propos aux vœux 2011.

Le Conseil municipal vote le retrait de cette délégation par 9 voix Pour et 3 voix Contre (Mme Monteiro, MM Delpech et Heurtevent).

Droit d'exercer au nom de la commune les déclarations d'intention d'aliéner de la zone urbaine et des espaces naturels sensibles : retrait de délégation

M. le Maire rappelle une nouvelle fois que cette délégation demande un délai de réactivité très rapide. Ainsi, lorsque la SAFER envoie une demande de déclaration d'intention d'aliéner, le délai de réponse est de 10 jours maximum. Mme Chavillon et Mme Vandervoort demandent que le Conseil municipal se réunisse pour en débattre.

M. le Maire prend note que le Conseil municipal sera convoqué pour chaque dossier envoyé par la SAFER.

Le Conseil municipal vote le retrait de cette délégation par 9 voix Pour et 3 voix Contre (Mme Monteiro, MM Delpech et Heurtevent)

Séance extraordinaire du 13 janvier 2012

Création des postes d'agents recenseurs

M. le Maire rappelle que la responsabilité du choix et de la nomination des candidats est de sa seule compétence et il fait procéder au vote pour la création d'emploi de deux agents recenseurs.

Contre : Mme Chavillon

Abstention : Mme Vandervoort et M. Blondeau
Pour : 9

M. le Maire confirme qu'il va pouvoir faire signer les contrats de travail, qui sont déjà prêts, aux deux agents recenseurs qu'il s'était engagé à embaucher lors du Conseil municipal du 22 décembre 2011.

Séance du 26 janvier 2012

Syndicats SAUR et SIRYAE : Approbation des rapports annuels

M. le Maire donne quelques informations concernant la distribution de l'eau à Auteuil-le-Roi : 9 km de réseau de distribution d'eau; nombre de branchements stable au fil des années, à savoir 346 en 2010 ; volumes d'eau consommée en baisse constante depuis 2008 (-3,98%) ; eau de bonne qualité tant au plan bactériologique que physico-chimique ; concernant le coût de l'eau, prix théorique de 2,30 € le m³ pour un usager consommant 120 m³ annuel.

Approbation à l'unanimité du rapport de la SAUR et du rapport sur le prix et qualité de l'eau pour l'exercice 2010

Syndicat SITERR

Approbation à l'unanimité du rapport moral d'activités du SITERR pour l'exercice 2010

Médecine du travail : renouvellement de la convention avec le CIG

Approbation à l'unanimité du renouvellement de la convention de la Médecine du travail avec le CIG pour les employés communaux

Transfert des délégations de Mr Meignan suite à sa démission

Ont été élus à l'unanimité

Commission bâtiment, travaux, voirie : Mr Petiteau

Commission sports, loisirs, seniors, vie associative : Mme Vandervoort

Commission d'appel d'offres MAPA : Mme Monteiro, titulaire, et M. Delpech, suppléant

SIRYAE : Mr Heurtevent, suppléant

SITERR : Mme Chavillon, titulaire et Mr Capelle, suppléant

Container à verre enterré : lieu d'implantation

La Commission Travaux va se réunir pour délibérer sur le lieu d'implantation du container. Plusieurs implantations sont envisagées ; le SIEED préconise l'implantation du container sur le parking de la Mairie. M. le Maire précise que le SIEED ne prend pas en charge les travaux de déviation des réseaux.

Vote des D.I.A.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne préempter aucun des quatre biens en vente.

Affaire Zimmermann : Autorisation pour saisir un huissier de justice

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à prendre un huissier de justice pour notifier l'arrêté de la Cour d'Appel en faveur de la commune.

Vestiaires du stade : attribution des marchés retenus pour leur réfection

Mme Depoux présente au Conseil municipal l'analyse de la Commission « MAPA ».

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité la Commission MAPA à faire appel à l'entreprise :

- DESIGN SOL pour un montant total de 7307.80 € HT pour les travaux peinture et carrelage.
- ROUAUD pour un montant total de 5 217.43 € HT pour les travaux électricité.
- AIDE SOLAIRE pour un montant de 1 306.56 € HT pour les travaux plomberie.

Abribus sur le parking de la mairie : demande de subvention à la DRT

La Direction des Routes et des Transports propose aux communes de moins de 10 000 habitants une opportunité de subvention pour des aménagements comme la création d'abribus, avec une possibilité de subvention de 80 % du montant total du plafond 11 400 € H.T.. Un abribus dans le style « ancien » du village et dans la limite du budget serait le bienvenu. Le Conseil municipal autorise à l'unanimité la Commission MAPA à faire les recherches d'entreprises.

Fiscalité : vote sur la taxe CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)

L'article 51 de la loi de finances rectificative de 2012 permet aux communes et aux EPCI de réduire le montant de la base minimum de moitié au plus pour les contribuables réalisant moins de 10 000 € de chiffre d'affaire par an. Le Conseil municipal vote à l'unanimité une réduction du maximum autorisé, soit moins 50 % de la CFE pour les entreprises réalisant moins de 10 000 € de chiffre d'affaire annuel.

Bulletin municipal : avenant au marché en cours

La société NPC a fait 4 propositions de coût du bulletin selon le nombre de pages éditées, sur la base d'un bulletin trimestriel. L'offre

proposée est plus intéressante que celle du contrat initial. Le Conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer l'avenant avec la société NPC.

Maison des Associations : prêt à l'association « Des hommes de bonne volonté »

La Commission Associations a reçu la responsable de l'association DHDBV. Selon les statuts de cette association, les modules d'activités sont payants, aussi la Commission a décidé de mettre à disposition la Maison des associations moyennant une participation aux frais (chauffage, électricité...) de 15 euros par séance et ce, pour une durée allant du 1^{er} février au 1^{er} juillet 2012.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité cette décision.

Autorisation du Conseil municipal à M. le Maire à prendre attache avec un avocat dans le cadre d'une action intentée contre la commune

M. le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Maître Nappée, Avocat à la Cour de Versailles. Ce courrier concerne la situation professionnelle de Mme Corinne Vaissière, qui s'est plainte de sa situation en regard des agissements répétés de certains maires-adjoints ou conseillers municipaux. Maître Nappée rappelle à cet effet les dispositions de l'article 6 quinquies de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires qui prévoit : « *Aucun fonctionnaire ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.* »

M. le Maire requiert la possibilité de prendre contact avec un avocat pour un apaisement de la situation, selon la recommandation de Maître Nappée.

Pour : 3 (MM Delpech et Heurtevent - Mme Monteiro)

Abstention : 2 (M. Pélissier et Mme Vandervoort par procuration)

Contre : 7

M. le Maire n'est donc pas autorisé à prendre conseil auprès d'un avocat.

Séance extraordinaire du 17 février 2012

Cette séance extraordinaire a été consacrée au choix de l'entreprise pour la rénovation des canalisations du chauffage central de l'Ecole Sully ➔ cf article page 15

Séance du 23 février 2012

Sécurité Résidence Saint Eparche : Limitation de la vitesse à 30 km/h

La Commission Sécurité préconise la réduction de la vitesse à 30 km/h dans la Résidence St Eparche pour homogénéiser la vitesse des véhicules par rapport au 30 km/h de la Grande Rue, sachant que la vitesse de 45 km/h Rue St Eparche est dangereuse. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Les panneaux 45km/h actuellement en place seront récupérés pour être implantés Rue des Graviers.

Sécurité Grande Rue : fourniture et pose de 27 catadioptrés sur les chicanes

Afin d'améliorer de nuit la signalisation des chicanes, la Commission Sécurité a étudié la mise en place de 27 catadioptrés qui seront insérés et scellés dans le bitume, dispositif qui résiste au poids des camions et des bus. La fourniture et la pose seront assurées par la société AB MARQUAGE, pour un montant de 691,20 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Relais d'Auteuil : Révision du loyer

Selon les termes du bail, la révision du loyer se fait à la date anniversaire de signature de l'acte, c'est à dire en octobre de chaque année : la Municipalité a donc du retard sur la réactualisation de ce loyer.

Mme Elisabeth Monteiro expose la formule de calcul :

$$\text{Nouveau loyer mensuel} = L \times I/R$$

L : montant du loyer actuel hors charges, soit 2631, 20 €

où **I** : valeur de l'indice de référence pour 2011, soit 120,31€

R : indice de référence des loyers 2010, soit 118,26 € ce qui porte le montant du nouveau loyer mensuel à 2 676,81€.

M. Petiteau souligne qu'il est nécessaire de noter dans l'agenda cette procédure à faire chaque année en septembre, et qu'en ce qui le concerne, il n'est pas favorable à l'application d'un arriéré de 3 mois.

Il est décidé de procéder au vote en deux temps

- Le Conseil municipal décide à l'unanimité le montant du nouveau loyer à 2 676,81 € mensuel.

- Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer l'effet rétroactif d'Octobre 2011 à Janvier 2012

Relais d'Auteuil : Approbation des comptes administratifs et de gestion 2011 - Vote de l'affectation du résultat 2011 - Vote du Budget Primitif 2012

L'ensemble de ces points sont adoptés à l'unanimité par le Conseil municipal

Subventions 2012 : SIFAA - CCAS - Caisse des Ecoles - associations.

Afin de permettre à la Commission Finances de travailler sur le Budget primitif 2012 de la Commune, il est nécessaire de connaître le montant de l'enveloppe budgétaire dédiée aux subventions. Après débat, le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'attribution de :

- une subvention de 21 000 € au SIFAA ;
- une subvention de 5 000 € au CCAS ;
- une subvention de 2 000 € à la Caisse des Ecoles (500 € subvention annuelle + 1500 € financement Ecole du cirque) ;
- une enveloppe budgétaire de 8 621 € pour les associations. (dont 3 000 € de subvention exceptionnelle pour les P'tites Frimousses et 100 € de subvention exceptionnelle à l'UNC Thoiry en plus de leur subvention annuelle de 250 €), dont la Commission Associations étudiera la répartition à partir du tableau des subventions 2011; cette répartition sera validée lors du vote du Budget Primitif 2012.

Les entrepreneurs d'Auteuil-le-Roi



Entreprise de maçonnerie

Vous me connaissez bien, au volant de mon camion ! Cela fait 20 années que je sillonne le canton. Extérieurs ou maisons, de la toiture aux fondations, Construire, rénover, embellir...est ma passion.

Alain ZWALD - Entreprise de maçonnerie
22 Grande Rue - 78770 Auteuil-le-Roi
Tél : 01 34 87 59 17

Artisan Tradition Services

Depuis quelques mois, Jean-Christophe DENIS est partenaire du Relais d'Auteuil : il y prend vos chaussures et vous les rapporte réparées !

Sa boutique s'appelle « ARTISAN TRADITION SERVICES », située au Centre commercial CARREFOUR 78240 CHAMBOURCY



Ses services :

- *cordonnerie : réparation de chaussures, de maroquinerie, de vêtements cuir*

- *serrurerie : reproduction de clés, clés brevetées, clés de voiture avec et sans transpondeur ; vente et pose de serrures*

brevetées, clés de voiture avec et sans transpondeur ; vente et pose de serrures

- *autres : signalétique, gravures – tampons caoutchouc – tous travaux d'imprimerie – plaques automobile – vente de piles toutes références – tous travaux de sellerie et garnissage – fabrication de table de poker et de casino avec bord cuir et éclairage led*

Un artisan très polyvalent !

C.C. CARREFOUR - 78240 Chambourcy
Tél : 01 39 79 33 03



EXCELLENCE DEM : votre partenaire incontournable en matière de déménagement.

Expérience de 17 années dans la profession.

- Parce que chaque déménagement est unique, nous nous adaptons quotidiennement aux besoins de nos clients.
- Quel que soit le type de prestation que vous choisirez, le volume ou la nature de l'objet à transporter (meubles, œuvre d'art...), nous allions savoir-faire et professionnalisme pour être à la hauteur de vos attentes.
- Intervention en Ile de France, sur toute la France et l'Europe.
- Spécialisé dans le déménagement, le garde-meubles et le transport d'œuvres d'art.
- Nous intervenons chez les particuliers et les professionnels.
- Equipes constituées de professionnels qualifiés, reconnus et expérimentés.
- Utilisation de véhicules spécialement conçus pour l'activité du déménagement et le transport d'œuvre d'art.
- Nous disposons également d'une gamme complète de matériel et d'outils nécessaire au bon déroulement de votre déménagement.
- N'hésitez pas à faire appel à nos services. Nos devis sont gratuits et sans engagements. Nos documents sont clairs et précis (pas de surprise).

Notre force est la réactivité, le professionnalisme et la qualité. L'essentiel pour EXCELLENCE DEM est la satisfaction de ses Clients.

Siège Social : 42 Grande Rue - 78770 Auteuil-le-Roi
RD 191 - Grande Rue - 78490 Mareil-le-Guyon
Tél : 01 34 87 48 15 - www.excellence-dem.com
Email : contact@excellence-dem.com



Le Potager

Grâce au financement de la commune, le potager a été légèrement agrandi d'une vingtaine de mètres carrés, afin de permettre aux enfants d'y « oeuvrer » sans se marcher sur les pieds.

Outre les traditionnelles activités de désherbage, semis, plantations et cueillette, les idées ne manquent pas : mettre en place un composteur et un récupérateur d'eau de pluie ; monter une petite serre pour

le forçage des semis ; planter quelques pieds de vigne...Autant d'actions qui aident nos enfants et petits enfants à la connaissance et au respect de leurs environnements proches.

Pierre-César Robineau a initié et développé le jardin potager de l'école Sully. Son évolution professionnelle ne lui permettant plus de dégager assez de temps, il a demandé l'aide de bénévoles et Jean-Jacques Aubert, riche d'une expérience de terrain avérée, a repris le flambeau, aidé de quelques autres bonnes volontés. Cependant, Pierre-César, avec ses grandes connaissances en la matière, reste disponible pour des actions ponctuelles.



Dès lors, en présence de tous les élèves et de l'équipe enseignante, un premier arbre a été planté à quelques mètres du Potager le vendredi 23 mars : ce pommier représente le point de départ de la reconstitution progressive d'un verger qui existait jadis en ce lieu.

Travaux de chauffage

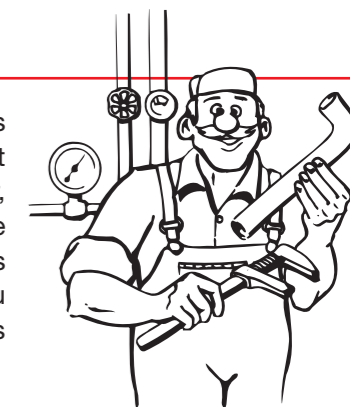
Le 30 Janvier dernier, une fuite sur une canalisation acier sous dalle a provoqué le désamorçage du circuit de chauffage central de notre Ecole Sully.

Cette fuite est vraisemblablement due à la corrosion du conduit installé en 1970. A cette époque, il n'y avait pas d'accélérateur pour propulser l'eau chaude qui ne circulait que par sa propre gravité. De ce fait, les canalisations « retour » passaient sous la dalle aux passages des portes.

La classe des CM1 / CM2 ne disposant pas de chauffage additionnel par radiateurs électriques, elle n'était pas utilisable. Les élèves ont été accueillis momentanément dans les locaux de la garderie. Puis, une remise en service a été possible en maintenant l'installation sous pression par un apport d'eau permanent, et ce jusqu'aux vacances de Février.

Tous les parents d'élèves ont reçu un document d'information dès le 3 février, par les cahiers de correspondance de leurs enfants, afin de les tenir au courant de la situation et des mesures prises.

La réparation a été faite la semaine du 20 février. Un Conseil municipal extraordinaire avait été réuni à cet effet le 17 février 2012, permettant ainsi de débloquer le budget nécessaire à l'intervention, pour un montant de 5 152,45 € HT, soit 6 162,33 € TTC.



Philippe Heurtevent
Maire d'Auteuil-le-Roi

Bertrand LEMOINE

PAYSAGISTE

Entretien,
Création de Jardins
Terrassement
Clôtures

06 08 01 02 61

Bertrand Lemoine - Paysagiste
2 chemin des Pressoirs - 78770 Auteuil-le-Roi
Tél : 06 08 01 02 61

Des Papas Musiciens



Après avoir travaillé sur le conte de «Pierre et le loup», les élèves de la classe maternelle et ceux de CP ont poursuivi la découverte des instruments de musique avec la venue de deux papas musiciens.

En effet, Patrick Couttet, papa d'Emma, Bruno Vasseur, papa de Bastien, ont eu la gentillesse de venir à l'école faire découvrir aux enfants leurs instruments: le tuba et la trompette.

Après quelques interprétations, ils ont expliqué leur technique et ont permis aux enfants d'essayer l'un ou l'autre des ces deux instruments à vent de la famille des cuivres.

Encore un grand merci pour ce moment !!!



École du Cirque

Tout au long de la semaine, les élèves ont découvert le monde du cirque, notamment à travers l'acquisition des bases d'une des activités du cirque: équilibre, jonglerie, acrobatie, expression. Ils ont pris conscience de l'importance du respect des règles (aussi bien en terme de sécurité physique qu'en terme de respect d'autrui) tout en développant leur habilité motrice et émotionnelle. Ces activités leur ont permis d'observer les progrès liés à leur persévérance, de s'impliquer avec le groupe classe et de prendre confiance en eux en présentant leur travail aux autres. Ce fut également l'occasion d'élargir leur patrimoine culturel grâce à la rencontre avec des artistes dans leur milieu.

De retour en classe, ce projet est l'opportunité de solliciter chez les élèves l'envie d'approfondir leurs connaissances et de produire dans les divers domaines disciplinaires enseignés: langage oral et écrit (exprimer ses sentiments, champs lexical du cirque, rédaction d'acrostiches, lecture de poésies...), arts visuels (les peintures mettant en scène le cirque), langue vivante (le vocabulaire du cirque en anglais)...

Mme Auvray





Mardi Gras : Beaucoup de crêpes... mais pas assez de bouches !!!

Samedi 25 février après-midi, la salle de Conseil municipal avait été « chamboulée » pour accueillir les gourmands autour de crêpes et chocolat chaud.

Mais le calendrier scolaire, qui fait que cette date était placée cette année pendant les vacances d'hiver, n'a pas permis de réunir autant de monde que l'an passé.

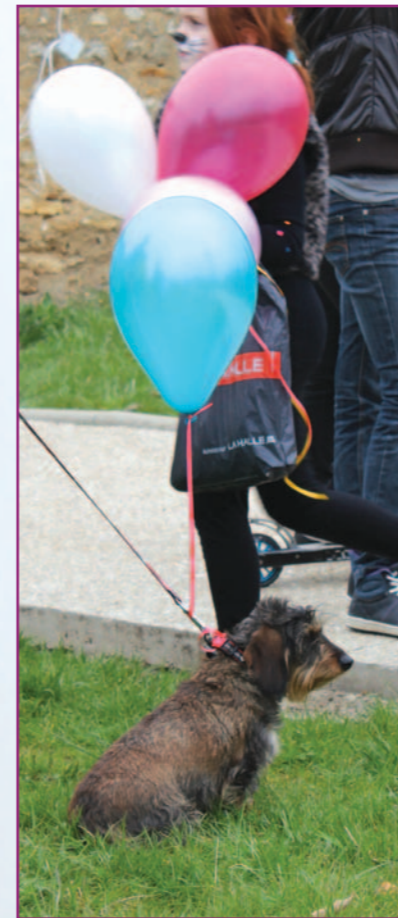
Nous tiendrons compte de ce retour d'expérience l'année prochaine.

Chasse aux Œufs

Lundi 9 avril, la Chasse aux œufs a rassemblé encore plus de jeunes explorateurs que les années passées : plus d'une quarantaine d'enfants ont fouillé le Parc de la Mairie pour dénicher les friandises en chocolat. Pendant que les petits visages se barbouillaient...les parents ont échangé autour d'un « verre de l'Amitié » sous un ciel qui a bien voulu être clément...



Carnaval, au son de l'orchestre Samedi 31 mars dernier...



Spectacles

Ce premier trimestre a permis de proposer aux Auteuillois une soirée Opérette en Février et trois spectacles de théâtre en Mars dans le cadre des 2^{èmes} Rencontres Théâtrales des Yvelines.

Des moments de bonne humeur et de rires, clôturés chaque fois par un « verre de l'amitié » aux côtés des artistes.

Rendez vous l'an prochain pour nos 3^{èmes} Rencontres théâtrales !



Les Boulingrin

Rencontres théâtrales des Yvelines



Le Gora



La Pénitence



Avant et après



La cinquantaine



Monsieur Badin



Opérette Bouffe d'Offenbach



Comité des Fêtes



Chorale ukrainienne

Dimanche 5 février, une cinquantaine de choristes des Choeurs Achorigny et leur musicien, Vasyl Borys, sont venus à la salle des fêtes pour donner leur concert.

Après une introduction aux chants de la Renaissance, le public a découvert la musique sacrée et profane Ukrainienne.

Un pot de l'amitié a ensuite conclu cet après-midi musical.

Soirée bretonne



Samedi 17 mars, le Comité des Fêtes a organisé sa traditionnelle soirée et cette année les Bretons étaient à l'honneur.

De nombreux participants ont apprécié le repas préparé par les membres du CDF. Au cours de celui-ci plusieurs danses bretonnes furent présentées par un groupe folklorique.

Une ambiance festive et conviviale a contribué au succès de cette soirée.

Un grand merci aux présents et organisateurs.



Des Hommes de Bonne Volonté



des hommes de bonne volonté

Cette association a pour but d'offrir des moyens concrets et accessibles afin :
De se connaître et de se comprendre,
De trouver et de vivre l'équilibre dans sa vie,
De vivre en harmonie avec soi-même et les autres.

L'Association vous propose des ateliers :
d'Expression artistique : Sylvie Feit 01 39 61 00 37
de Groupe d'échanges pour les malades du cancer : Laurence Guichon 06 79 48 65 45
de Gymnastique holistique : Marie-Françoise Chiarelli 06 81 77 52 93
de Méditation dynamique : Marie-Paule Genebrias de Gouttepagnon 06 60 14 36 99

Les Ateliers se déroulent à la Maison des Associations • 3 rue de l'Église • 78 770 Auteuil le Roi



Contactez Marie-Paule Genebrias par mail : dhdvmarie@sf.fr pour recevoir une plaquette de présentation de l'Association ou pour plus de renseignements.

Club de Loisirs Auteillois

AG CLA du 17 janvier 2012 à la maison des Associations

La séance étant ouverte par Jean-Michel FORTIER, Président d'honneur, nous pouvons commencer l'assemblée générale 2012.

Merci à tous et à toutes d'être là aujourd'hui et à qui je présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

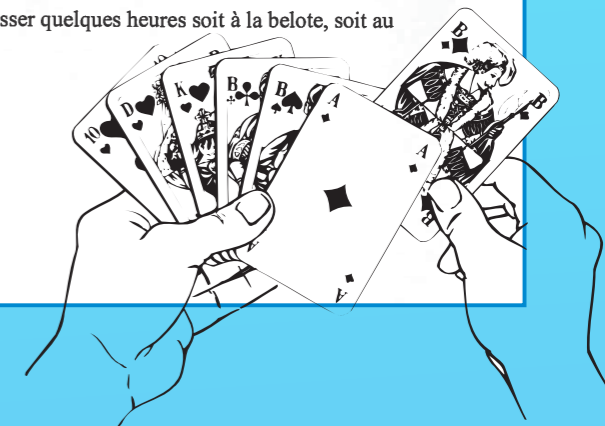
En 2011, nous étions 44 adhérents (une petite pensée pour Mme LEMAITRE qui nous a quitté fin novembre).

Nous avons du mal à proposer des animations, nous avons pu organiser 2 lotos, l'un en début d'année 2011, le second « le loto d'hiver » à la salle des fêtes où nous étions 30 personnes ; merci à ceux qui étaient présents, en plus de beaux lots à chacun, un chèque de 120 euros a été remis à l'association.

Prochaine manifestation repas CLA le 20 mars 2012.

Le club fonctionne tous les mardis ce qui permet de passer quelques heures soit à la belote, soit au scrabble et de « papoter » autour du goûter.
La cotisation annuelle est de 17 euros.

Le bureau a été renouvelé :
Président d'honneur Jean-Michel FORTIER
Présidente Micheline BASTIER
Vice-Président Patrice PISSEAU
Trésorière Odette TECLE
Secrétaire Patrice PISSEAU



C dans l'R d'Auteuil

« Nous pouvons le faire, faisons le pour ceux qui ne peuvent pas »

Comme vous le savez tous, C dans l'R d'Auteuil a pour vocation d'organiser des événements dans le but de récolter des fonds et de les reverser à une association d'aide aux personnes en difficultés. Pour 2011, nous avons soutenu l'association **Dunes d'Espoir** pour la deuxième année consécutive.

Notre but était d'offrir un montant équivalent à une Joëlette (voir photo), étrange engin qui permet de transporter un handicapé sur tous les terrains ; nous avons apporté notre soutien à cette association en 2010 et 2011.



Une Joëlette
(photo Massala Production)

Le 8 mars dernier, C dans l'R d'Auteuil a eu le plaisir de recevoir Mr Gilles ARMAND, Président de l'Association **Dunes d'Espoir**, pour lui remettre un chèque d'une valeur de 1 200 €.

Au cours de cette cérémonie à laquelle M. Joël REGNAULT, Député de la 12^{ème} circonscription, nous a fait l'honneur et l'amitié d'assister, nous avons eu l'occasion de remettre la « Coupe de la Fidélité » à Antoine EMERY qui a déjà participé malgré son jeune âge à quatre Randonnées Raid du Roi !

La présence et le discours simple de M. Joël REGNAULT, émouvant et sincère, nous renforce dans notre action et nous en sommes fiers. Celui-ci, solidaire de notre engagement, a tenu à compléter notre don avec une contribution de 500 € prise sur sa réserve parlementaire.

Au total, sur les deux années, Dunes d'Espoir aura été bénéficiaire d'une somme de 3 200 €, permettant l'achat d'une Joëlette. C'est une grande satisfaction pour nous d'avoir atteint notre objectif.

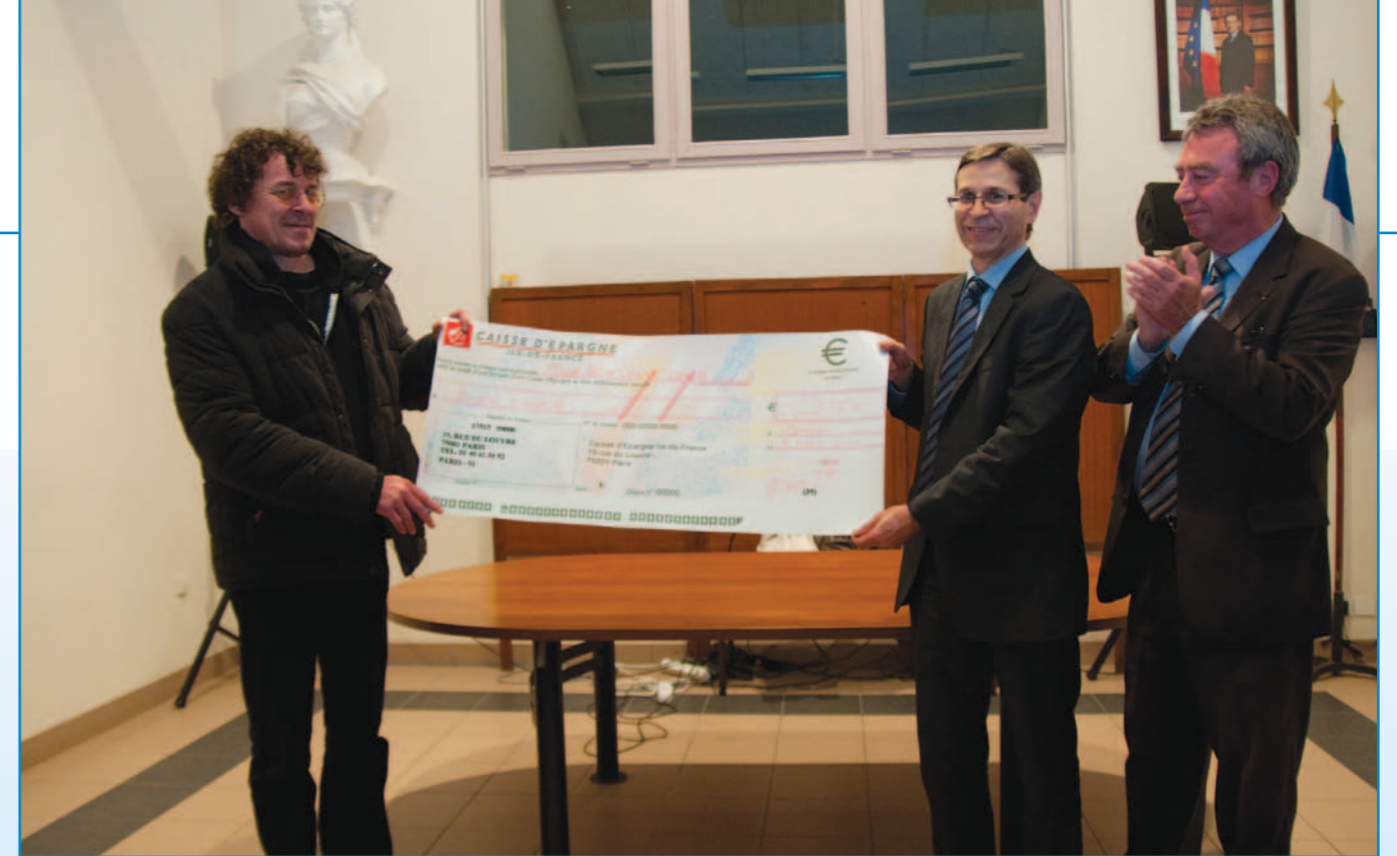
Nous remercions chaleureusement M. Philippe HEURTEVENT, Maire d'Auteuil le Roi, qui nous a permis de recevoir en Mairie la cinquantaine de personnes qui étaient présentes lors de



Antoine et sa Coupe de la Fidélité
(photo Massala Production)

cette cérémonie, et d'offrir le verre de l'amitié grâce à sa dotation du vin de l'Arpent de Bacchus, association qui nous apporte son soutien logistique depuis l'origine de la Randonnée Raid du Roi.

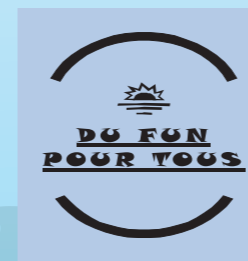
Au cours de cette soirée, nous avons réalisé un bilan de nos actions : depuis notre existence, en 5 ans, nous avons réuni **850** concurrents à la Randonnée Raid du Roi et reversé **7 700 €** à diverses associations, Les Restos du Cœur, Perce Neige, le Rire Médecin et Dunes d'Espoir.



Remise du chèque en présence de M. Joël REGNAULT (photo Massala Production)

Dans la continuité de notre mouvement, nous proposons à toute personne ayant l'idée d'organiser un événement culturel, sportif ou festif, mais n'osant pas se lancer seul dans l'aventure, de venir nous en parler ; nous serions heureux d'apporter notre aide logistique.

En 2012, nous organiserons notre 6^{ème} Randonnée Raid du Roi et aurons le plaisir de soutenir l'association « **DU FUN POUR TOUS** », unique association yvelinoise qui propose un accueil spécialisé sur les temps de loisirs et de vacances à des enfants handicapés (<http://dufunpourtous.fr/>). M. GROSVALLLET, Président de cette association, était présent parmi nous lors de cette soirée pour nous présenter son action.



Nous profitons de cette page du bulletin municipal pour vous rappeler que nous sommes toujours très heureux d'accueillir de nouveaux bénévoles pour nous aider dans l'organisation de la Randonnée Raid du Roi. La Randonnée Raid du Roi ne peut se faire sans l'aide active des bénévoles !

NOUS CONTACTER :

Courriel : contact@randoraidroi.fr

ou Tél. : **06 89 99 46 86**

Notre site internet : www.randoraidroi.fr

Le programme de C dans l'R d'Auteuil

- **13 mai 2012 :**
concours de pétanque (10h au stade)
- **22 mai 2012 :**
réunion des bénévoles de la Randonnée Raid du Roi (Mairie)
- **10 juin 2012 :**
6^{ème} Randonnée Raid du Roi (Salle des Fêtes)

Formation défibrillateur



La Salle des Fêtes est équipée d'un défibrillateur depuis décembre 2010, appareil automatique qui, en délivrant un choc électrique, peut permettre de rétablir l'activité du cœur.



La Municipalité a organisé deux séances de formation pour les responsables d'associations des communes d'Auteuil-le-Roi et Autouillet. Ces séances ont été dispensées par un formateur des Sapeurs Pompiers, afin de permettre à tout un chacun d'être opérationnel en cas d'accident.

Philippe Heurtevent
Maire d'Auteuil-le-Roi



La victime est inconsciente et ne respire plus

1 Appelez le 15 (SAMU).

2 Commencez le **massage cardiaque** : 100 compressions par minute, soit 2 par seconde.
Si vous l'avez appris, vous pouvez pratiquer 2 insufflations (bouche-à-bouche) toutes les 30 compressions.

3 Si un **défibrillateur** est à disposition, utilisez-le. L'appareil fait lui-même le diagnostic et délivre le choc si nécessaire, en demandant ou non d'appuyer sur un bouton selon les modèles.

« Analyse du rythme cardiaque en cours »

APPELER
MASSER
DÉFIBRILLER

Si la victime reprend une respiration normale, tournez-la sur le côté.

Idées de lecture



Cet instant-là,
Douglas Kennedy,
Belfond.

Écrivain new-yorkais, la cinquantaine, Thomas Nesbitt reçoit à quelques

jours d'intervalle deux missives qui vont ébranler sa vie : les papiers de son divorce et un paquet posté d'Allemagne par un certain Johannes Dussmann. Les souvenirs remontent... Parti à Berlin en pleine guerre froide afin d'écrire un récit de voyage, Thomas arrondit ses fins de mois en travaillant pour une radio de propagande américaine. C'est là qu'il rencontre Petra. Entre l'Américain sans attaches et l'Allemande réfugiée à l'Ouest, c'est le coup de foudre. Et Petra raconte son histoire, une histoire douloureuse et ordinaire dans une ville soumise à l'horreur totalitaire. Thomas est bouleversé. Pour la première fois, il envisage la possibilité d'un amour vrai, absolu. Mais bientôt se produit l'impensable et Thomas va devoir choisir. Un choix impossible qui fera basculer à jamais le destin des amants. Aujourd'hui, vingt-cinq ans plus tard, Thomas est-il prêt à affronter toute la vérité ?

L'art français de la guerre,
Alexis Jenni,
Gallimard.



« J'allais mal ; tout va mal ; je me désinstallais, j'attendais la fin.

Quand j'ai rencontré Victorien Salagnon, il ne pouvait être pire, il l'avait faite tout entière la guerre de vingt ans qui nous obsède, qui n'arrive pas à finir, il avait parcouru le monde entier avec sa bande armée, il devait avoir du sang jusqu'aux coudes. Mais il m'a appris à peindre. Il devait être le seul peintre de toute l'armée coloniale, mais là-bas on ne faisait pas attention à ces détails. Il m'apprit à peindre, et en échange je lui écrivis son histoire.

Il dit, et je pus montrer, et je vis le fleuve de sang qui traverse ma ville si paisible, je vis l'art français de la guerre qui ne change pas, et je vis l'émeute qui vient toujours pour les mêmes raisons, des raisons françaises qui ne changent pas. Victorien Salagnon me rendit le temps tout entier, à travers la guerre qui hante notre langue. »

L'histoire commence avec la première guerre du Golfe : le narrateur, en pleine crise personnelle, fait la connaissance

d'un ancien militaire devenu peintre, Victor Salagnon. À travers les souvenirs de Salagnon défilent cinquante ans d'histoire de France revue à travers le fait militaire : la Deuxième guerre mondiale, l'Indochine, l'Algérie... Au-delà du récit d'une amitié entre deux hommes, une interrogation sur la France contemporaine, en dehors de toute idéologie.



La couleur des sentiments,
Kathryn Stockett
traduit par Pierre Girard, Jacqueline Chambon.

Jackson, Mississippi, 1962. Lorsqu'elle rentre chez elle, Aibileen, seule dans sa bicoque du quartier noir de Jackson, dîne modestement, écrit ses prières dans un carnet, pense à son fils disparu et écoute du gospel, du blues ou le sermon du Pasteur à la radio. Nurse et bonne au service de familles blanches depuis quarante ans, Aibileen n'est pas du genre à s'apitoyer sur son sort. Elle vit pour « ses enfants » – les petits Blancs dont elle s'occupe jusqu'à l'âge où ils changent –, les aime tendrement et met un point d'honneur à leur transmettre l'estime de soi, luttant comme elle le peut contre les idées racistes que leurs parents leur enfonceront bientôt dans le crâne. Aibileen est une âme généreuse, dotée d'une grande sagesse et d'une bonhomie attendrissante. Elle a la vitalité, la douceur et la rondeur d'Ella Fitzgerald.

Dans les pires moments, elle peut compter sur sa meilleure amie, Minny, bonne et cuisinière chez les Blancs depuis son plus jeune âge elle aussi, une forte tête qui ne se laisse pas marcher sur les pieds. Entre un mari alcoolique à la main lourde et cinq enfants à éduquer, son quotidien s'apparente à une lutte de survie. Ainsi dissimule-t-elle sa sensibilité sous les traits d'une maîtresse-femme à la langue bien pendue, ce qui lui a valu d'être maintes fois renvoyée. D'ailleurs, sa nouvelle patronne, pin-up désœuvrée au comportement étrange, lui donne déjà du fil à retordre.

C'est alors qu'arrive Skeeter Phelan. Vingt-deux ans et fraîchement diplômée, elle est de retour à Jackson où elle retrouve ses anciennes amies. Contrairement à elles, Skeeter n'a pas encore la bague au doigt, attache peu d'importance à ses tenues et sa coiffure, possède un esprit plus ouvert que la moyenne et souhaite plus que tout devenir écrivain. Lorsqu'on lui confie la rubrique ménagère du journal local, elle demande à Aibileen de lui donner des tuyaux. Elle apprend à la connaître et comprend bientôt qu'elle

tient son sujet : il y a peu, une certaine Rosa Parks a refusé de céder sa place à un Blanc dans un bus ; un certain Martin Luther King se rend de ville en ville pour défendre la cause des droits civiques ; elle, Skeeter Phelan, va donner la parole aux bonnes de Jackson, leur demander de raconter ce que c'est qu'être une bonne noire au service d'une famille blanche du Mississippi, recueillir leurs témoignages et en faire un livre. Elle y tient d'autant plus que Constantine, la bonne qui l'a élevée et qu'elle aime profondément, a été congédiée par ses parents pour des raisons obscures. Ce projet fou auquel se rallient Aibileen et Minny va les mettre en danger et changer à jamais le cours de leur vie.



Le cas Sneijder,
Jean-Paul Dubois,
l'Olivier.

Victime d'un terrible et rarissime accident d'ascenseur dans une

tour de Montréal, Paul Sneijder découvre, en sortant du coma, qu'il en est aussi l'unique survivant : sa fille bien-aimée, Marie, est morte sur le coup avec les autres passagers. Commence alors pour Paul Sneijder une étrange retraite spirituelle qui le conduit à remettre toute son existence en question. Sa femme (qui le trompe), ses deux fils (qui le méprisent), son travail (qu'il déteste, et qu'il finira par quitter), tout lui devient peu à peu indifférent. Jusqu'au jour où, à la recherche d'un job, il tombe sur l'annonce qui va lui sauver la vie : il devient promeneur de chiens pour l'agence Dog Dog Walk...

Le cas Sneijder est un livre bouleversant sur un homme qui refuse de se résigner à la perte de sa raison de vivre.

Mais ce roman plein de mélancolie est aussi une comédie saugrenue dans laquelle Jean-Paul Dubois donne libre cours à la fantaisie la plus débridée : entre une esquisse d'une Théorie générale des ascenseurs, la description d'un adulte qui n'échappe pas au grotesque et une plongée dans le monde des promeneurs de chiens, l'auteur d'« Une vie française » affirme à nouveau son goût pour l'humour noir.

Nouveaux horaires
de la Bibliothèque

Mercredi : 15h - 17h30

Samedi : 10h - 12h

Un choix de plus de
3 800 ouvrages...

Antoine PONCET, sculpteur auteuillois

Petit fils du peintre Maurice Denis et fils du peintre verrier suisse Marcel Poncet, Antoine Poncet découvre la sculpture à quatorze ans, lorsque son père lui met entre les mains un bloc de glaise verte et le met au défi de créer :



Sa première œuvre

ce sera un Don Quichotte à cheval, et la révélation du plaisir qu'il éprouve à modeler la matière.

Dès lors, sa famille encourage son don. Auprès de Casimir Reymond à Lausanne, puis Germaine Richier à Zürich, il découvre la sculpture, puis il suit l'École des Beaux-Arts de Lausanne, avant de faire le choix de s'installer définitivement à Paris en 1948. Là, il fréquente assidûment les ateliers comme les cafés où se regroupent les artistes. Il rencontre Zadkine, Gimond, Laurens, Penalba, Etienne-Martin, Stahly, Walberg... Autant de sculpteurs avec les quels il est enrichissant d'échanger. Rue Jacob, au « Bistro des Assassins », des jeunes gens suisses se réunissent, c'est le point de départ de son amitié avec le poète Philippe Jaccottet.

Cependant, la rencontre qui sera déterminante pour Antoine Poncet et fera évoluer son art de la figuration à l'abstraction, c'est celle avec le sculpteur Jean Arp.

« Dès ce moment, je réalisais que les seules vérités dans le marasme et la confusion actuels, sont la poésie, l'imagination, la spiritualité, l'humour. En effet, il me semble indispensable que l'œuvre abstraite soit dans une ossature formelle interprétable, fluide, c'est-à-dire qu'en plus de l'apport du métier, de la nature de l'artiste, l'œuvre présentée seule, sans phrases, devant le spectateur soit pleine d'intentions déchiffrables par l'esprit poétique, imaginatif, humoristique propre au spectateur. »

Chaleureux mais timide, conscient de la chance qu'il a eu de pouvoir vivre de son don, Antoine Poncet décrit son art avec poésie, sensualité mais aussi technicité. Il explique la sélection délicate des morceaux gigantesques nécessaires à ses sculptures et le son de la pierre qui guide ce choix. Il détaille le travail du bronze,

l'aide indispensable de nombreux apprentis pour mener à bien une œuvre et le rôle essentiel du fondeur sans qui la sculpture ne peut exister. Il se rappelle ce riche mécène américain qui lui a commandé, au début de son art, une quinzaine de sculptures, opportunité formidable de développer son talent.

Un talent abouti, aux œuvres ancrées dans la terre mais qui se dressent, jaillissent, ailes ou flammes qui montent vers le ciel.

Je suis arrivé à Auteuil-le-Roi en 1976, un beau soleil éclairait la rue de l'Église. Auprès du portail, un bloc de pierre du pays frappé avec vigueur d'un « P » majuscule marquait l'entrée de la propriété. La borne anciennement placée désignait une nouvelle étape dans ma vie : je quittais Saint-Germain-en-Laye pour rejoindre Auteuil-le-Roi et Paris. Là, j'espérais trouver calme et protection pour mes proches, mon travail et moi. Une nouvelle famille dont le nom commence par un « P » prenait la suite des Philippe, les anciens propriétaires. A mon tour, le temps s'étant écoulé, je vais souhaiter la joie et le travail aux nouveaux habitants de ce coin de terre.

Je garde plein d'amitié au village d'Auteuil et à sa région ; j'y ai rencontré des hommes, des compagnons forts et courageux, des artisans honnêtes et compétents devenus des amis durant les belles années de vie et de travail à leurs côtés.

Les bâtiments du 8 rue de l'Église accueillent à présent d'autres propriétaires et une rue nouvelle a été créée en ce lieu : une petite rue, une venelle, une ruelle ou mieux encore, une rue Ailes dont le nom sera, je l'espère, synonyme de sourire et de rêverie. C'est avec émotions que j'adresse aujourd'hui mes remerciements à la Municipalité d'Auteuil-le-Roi et à Monsieur le Maire Philippe Heurtevent pour cet honneur rare qu'ils m'ont fait en choisissant d'appeler ce lieu « rue Ailes Antoine Poncet ». J'aime ce jeu de sonorités et de mots qui est en accord avec les titres de mes sculptures.

En dépit des distances, je garderai le beau souvenir d'Auteuil.

En toute amitié, Antoine Poncet.



Orchidée, orchidées ...

On reconnaît plus de 20 000 espèces d'orchidées dans le monde. Un grand nombre d'entre elles pousse sur les troncs et les branches des arbres dans les forêts tropicales et sont reproduites et commercialisées, mais les orchidées des zones tempérées poussent au sol.

Environ 125 orchidées ont été identifiées en Métropole dont plus de la moitié sont rares.

Pelouses calcaires et bords de chemins ...

Les orchidées s'observent essentiellement sur les pelouses et coteaux calcaires, entre les mois d'avril et d'août. Certaines espèces poussent également dans les sous-bois, sur les talus des chemins et des petites routes, quand les traitements herbicides et les tontes les ont épargnées au printemps. Enfin, quelques orchidées rares s'observent à proximité des milieux humides. Leur cycle de vie recèle encore bien des secrets : elles peuvent ainsi « dormir » plusieurs années sans même que leurs feuilles ne sortent.



Orchis verdâtre



Orchis bouc



Ophrys Abeille

Insectes complices ...

Observer les orchidées demande patience et acuité : très sensibles aux variations saisonnières, elles sortent parfois en « avance », parfois se font attendre... Elles se reproduisent soit par leurs parties souterraines, racines, et tubercules, soit par leurs graines. Plusieurs d'entre elles imitent l'abdomen des insectes et jusqu'à leurs effluves sexuelles, ce travestissement parfumé leur garantissant ainsi une fécondation certaine... tant que les insectes sont présents. Papillons, abeilles, et bourdons sont leurs principaux pollinisateurs. 43 orchidées poussent en Ile-de-France bien que 6 d'entre elles semblent avoir disparu depuis leur recensement passé, suite à la régression des prairies, des zones humides et surtout en raison des traitements herbicides et insecticides.

Des orchidées à Auteuil

Pendant le diagnostic écologique du PLU d'Auteuil-le-Roi, 6 espèces différentes d'orchidées ont été découvertes, ce qui ne veut pas dire que toutes celles présentes sur la commune aient été observées. Parmi elles, l'orchis bouc (en raison de son odeur caractéristique !), l'orchis verdâtre, le platanthère à

deux feuilles, l'orchis pyramidal, l'orchis tacheté et l'ophrys abeille, qui fleurit dans certains jardins auteuillois.

Protection et conseils

Toutes les orchidées sauvages sont protégées par la Convention de Washington qui interdit leur commerce, et une bonne partie d'entre elles sont l'objet d'autres mesures de protection.

Votre jardin recèle peut-être des « belles au bois dormant » : évitez dès le printemps de passer systématiquement la tondeuse partout : regardez plutôt si ne se révèle pas une rosette ou des feuilles ovales ou lancéolées - comme celles des jacinthes, ou des tulipes - c'est peut-être une orchidée qui pointe ! Épargnez-la pour suivre son cycle, vous aurez peut-être une surprise.

Enfin, évitez de les cueillir, elles sont tellement plus belles dans la nature et pour le plaisir de chacun !

Christian WEISS



Orchis pyramidal



Vote par Procuration



Si vous ne pouvez pas vous rendre dans votre bureau de vote le jour de l'élection, vous pouvez dès maintenant confier à un autre électeur de votre commune le soin de voter pour vous. La procuration est établie sans frais et peut être faite dans un tribunal d'instance, dans un commissariat de police ou dans une brigade de gendarmerie, lieux les plus proches de votre domicile ou de votre lieu de travail.

C'est le mandant qui demande la procuration.

Les documents nécessaires pour l'établir sont :



- Un titre d'identité
- Un imprimé fourni et rempli sur place (cerfa n° 12668*01)
- Une déclaration sur l'honneur indiquant le type d'empêchement (pas besoin de justificatif)

Le mandataire n'a pas besoin d'être présent : pensez à prendre l'adresse et la date de naissance de la personne qui votera à votre place.

Attention ! Le mandataire doit remplir deux conditions : jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant. Il n'est en revanche pas nécessaire que le mandataire soit inscrit dans le même bureau de vote que le mandant.

Cas particulier :

Les personnes ne pouvant se déplacer pour raison médicale ou pour cause d'infirmité peuvent solliciter par écrit la venue à domicile d'un officier de police judiciaire, en joignant à cette demande un certificat médical ou un justificatif.

Modalités de vote :

Le mandataire ne reçoit plus de volet de procuration : c'est au mandant de le prévenir. Le mandataire ne peut disposer de plus de deux procurations dont une seule établie en France (art L.73).

Il peut se produire que le mandant puisse finalement se rendre à son bureau de vote et désire voter. Si le mandataire n'a pas déjà voté, le mandant pourra voter après avoir justifié de son identité. Dans le cas contraire, l'exercice du droit de vote lui est refusé. A contrario, le mandataire ne pourra plus faire usage de sa procuration s'il est constaté que le mandant s'est déjà présenté au bureau de vote. De plus, les mandants ont la faculté de résilier leur procuration à tout moment. La résiliation est effectuée devant les mêmes autorités et dans les mêmes formes que la procuration. L'imprimé est le même que pour l'établissement d'une procuration.

Bilan du recensement 2012

Après une mise en place quel que peu chaotique, le millésime 2012 du recensement de la population a débuté comme prévu le Jeudi 19 janvier pour une durée de quatre semaines.

Durant les premiers jours, la majorité d'entre nous a reçu la visite d'un des deux agents recenseurs. Ensuite, tout au long des quatre semaines, les bulletins complétés ont été remis à l'agent recenseur ou directement rapportés en Mairie.

Les documents ont été collectés jusqu'au 18 février, dernier jour de l'enquête, et saisis régulièrement dans le logiciel de suivi INSEE.

La participation des Auteuillois à cette action civique a permis d'obtenir de très bons résultats de collecte. En effet, seul 0,6% des résidences principales (soit 2 résidences) n'a pas participé à l'enquête, alors qu'au précédent recensement, ce chiffre s'élevait à plus de 2%.

- Les données brutes recueillies peuvent être résumées ainsi :
- La commune dispose de 351 logements, dont 326 résidences principales, 10 résidences secondaires, 1 logement occasionnel et 14 logements vacants.
 - La population des ménages est de 882 habitants.

Une première analyse montre, par comparaison au dernier recensement de 2007, une baisse apparente de la population. Pour rappel, il y a 5 ans, une population municipale de 913 habitants avait été comptabilisée pour 311 résidences principales. Cette baisse n'est en fait qu'apparente car, en 2007, la population des ménages au regard des 882 actuels était de 856. La différence vient donc de la population hors-

ménage, cette dernière en 2007 correspondant principalement aux habitants des résidences mobiles. Pour mémoire, l'INSEE demande de recenser toutes les habitations mobiles présentes sur le territoire communal les deux premiers jours d'enquête : par définition, ce nombre peut fortement varier d'une collecte à l'autre.

L'augmentation de la population des ménages depuis 2007 est inférieure à 1% par an, avec toutefois une réserve de croissance importante inhérente aux 14 logements vacants.

Le nombre de personnes par résidence principale passe de 2,75 en 2007 à 2,71 en 2012. Dans ces conditions, le point mort est très proche de 1 (le point mort correspond au besoin en logement pour maintenir la population au même niveau).

Les opérations de recensement représentent un travail important qu'il faut réaliser avec rigueur. En ma qualité de coordonnateur communale pour le recensement, je tiens à remercier Corinne, notre secrétaire de mairie, pour sa disponibilité et son implication ainsi que nos deux agents recenseurs, et plus particulièrement Dominique pour son entière disponibilité et son professionnalisme.

Pour Auteuil le Roi, le prochain recensement aura lieu en 2017. Grâce à l'informatique et à Internet, de grandes évolutions sont prévues, notamment la possibilité de compléter les questionnaires en ligne.

Jean-Luc Capelle
Coordonnateur communal pour le recensement



Sécurité

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière, la Commune d'Auteuil-le-Roi a fait une demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'installation de deux radars pédagogiques sur la RD 76, aux entrées du village.

Cet investissement a pour objectif d'inciter les conducteurs à modérer leur vitesse qui est limitée à 45 km/h sur ce tronçon de la RD 76 qui traverse le village.

A noter que le Maire a été informé de la mobilisation des riverains de la RD76 sur cette question de sécurité.

Rappel : Déchèterie

Déchèterie à Garancières
(à côté du parking d'Intermarché)

OUVERTURE :

Lundi, Vendredi et Samedi :
10 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h 00
Dimanche : 9 h - 12 h 30

Carte d'accès pour 10 passages gratuits
à demander en Mairie

Collecte des
déchets verts
Le Lundi, du 2 avril
au 10 décembre

Ramassage
des encombrants
Jeudi 24 mai
et Mardi 6 novembre
(sauf appareils électriques
et électroniques à déposer
en déchèterie)

Horaires d'ouverture de la Mairie

Mardi

14h00 - 19h00

Jeudi et vendredi

14h00 - 17h00

1^{er} samedi de chaque mois

9h00 - 12h00

Tél. 01 34 87 43 15

Fax 01 34 87 58 08

Site

www.mairie-auteuil-le-roi.fr

E-mail

mairie.auteuil-le-roi@wanadoo.fr

Renseignements utiles

- Appels d'urgence : 112
- Police Secours : 17
- Pompiers : 18
- Centre Hospitalier Versailles : 01 39 63 91 33
- Médecin de garde : 15
- Mairie : 01 34 87 43 15
- SNCF (Méré) : 01 39 20 23 10
- Vétérinaire Auteuil : 01 30 88 55 30
- Paroisse : 01 34 86 01 43
- Pompes Funèbres (Montfort) : 01 34 86 41 09
- Caisse Primaire Ass.Maladie : 36 46 ou 0820 904 102
- Marchés :
Samedi matin :
la Queue-Lez-Yvelines
Dimanche matin :
Montfort et Beynes

État Civil

Naissances

Nathan PELLERAY
le 11 mars 2012

Anton MANSION
le 13 mars 2012

Décès

Simonne LOISNEL
le 20 février 2012

Marc BRETON
le 8 avril 2012

